



# 08

## L'INSPECTION DU TRAVAIL EN RÉGION CENTRE.

### RAPPORT ANNUEL 2008



## FAITS MARQUANTS NATIONAUX

**4 février** : Instauration officielle du **Conseil national de l'inspection du travail**

**13 février** : **Loi de réforme du service public de l'emploi**

Fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC, création d'un Conseil national de l'emploi et de conseils régionaux de l'emploi

**9 avril** : Lancement d'une **campagne nationale de sensibilisation sur les troubles musculo-squelettiques (TMS)** auprès du grand public, des chefs d'entreprises, des salariés et des professionnels de santé

**1<sup>er</sup> mai** : Entrée en vigueur officielle du **nouveau code du travail**

**25 juin** : **Loi de modernisation du marché du travail**

Instauration de la rupture conventionnelle du contrat de travail, nouvelles durées de périodes d'essai pour un CDI, création expérimentale d'un CDD à objet défini pour les cadres et ingénieurs

**2 juillet** : **Accord national interprofessionnel sur le stress au travail**

(transposition de l'accord européen du 8 octobre 2008).

Description et identification du stress, spécification des obligations de l'employeur, tenu de « prendre des mesures pour protéger la santé physique et mentale des travailleurs » et de celles des salariés obligés « de se conformer aux mesures de protection fixées par l'employeur »

**1<sup>er</sup> août** : **Loi relative aux droits et devoirs des demandeurs d'emploi**

Sanction par une radiation du refus de deux « offres raisonnables d'emploi »

**4 août** : **Loi de modernisation de l'économie**

Amélioration du statut d'entrepreneur individuel, simplification des prélèvements sociaux pour les micro entreprises

**20 août** : **Loi sur la rénovation de la démocratie sociale et la réforme du temps de travail**

- Définition de nouvelles règles sur la représentativité des syndicats et la validité des accords collectifs
- Nouvelles règles de négociation pour l'aménagement du temps de travail, de fixation du contingent d'heures supplémentaires, d'instauration d'un compte épargne temps...

**4 novembre** : Présentation par Xavier Bertrand d'un **plan d'action pour intensifier la lutte contre le travail illégal**

**3 décembre** : **Elections prud'homales nationales**

Le taux de participation s'est établi à 25,5% dans le collège salariés (en baisse de 7 points par rapport à 2002) et à 31,2% pour le collège « employeurs » (en hausse de près de 5 points)

**30 décembre** : 2 décrets et un arrêté rendent effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 la **fusion des services d'inspection du travail** en réunissant sous l'égide du ministère du travail, les inspections dépendant jusqu'alors des ministères chargés de l'Agriculture, des Transports et de la Mer.

## LES TEMPS FORTS EN

**31 janvier 2008** : **1<sup>er</sup> Forum régional « Stress, le travail en question »**

- 300 participants, partenaires sociaux, médecins du travail, DRH...
- Intervention de juristes, sociologues, spécialistes de l'ARACT et de l'INRS
- 2 tables rondes sur « le stress et l'organisation du travail » et sur « la violence au travail »

**11 juin 2008** : Présentation de l'**Etude prospective de la COPIRE « Emploi, formation et dialogue social en région Centre**

: regards sur les zones d'emploi de Dreux et Châteauroux »

Etude financée dans le cadre d'une convention d'appui au dialogue social entre la DRTEFP et la COPIRE

**3 au 6 juin 2008** : **30<sup>e</sup> Congrès national de médecine et santé au travail** à Tours.

Implication des médecins inspecteurs régionaux du travail dans la préparation du congrès.

**10 juin 2008** : Présentation d'une **étude régionale sur les « jeunes en région Centre »**

devant les partenaires sociaux et institutionnels régionaux. Initiée par la DRTEFP, cette étude a bénéficié du soutien de l'INSEE Centre, de la Direction régionale de l'Equipeement et de l'Observatoire régional sur la formation et l'emploi

**24 novembre 2008** : **Conférence régionale sur la prévention des TMS**

- 120 participants, médecins du travail et agents de contrôle.
- Intervention de spécialistes de la CRAM, de l'OPPBT, de l'ARACT et témoignages d'initiatives prises par 3 SST

**5 décembre 2008** : **1<sup>ère</sup> Conférence régionale sur l'Egalité salariale entre hommes et femmes**

à l'initiative de la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité et de la DRTEFP. 100 participants, table ronde avec les partenaires sociaux



# RÉGION CENTRE



# EDITORIAL



Plus de 10700 interventions dans les entreprises, 2400 contrôles sur les chantiers du BTP dont 318 décisions d'arrêts de chantiers, 77000 renseignements donnés par téléphone, 19500 entretiens physiques réalisés dans les permanences, 4400 réponses apportées par courriers, courriels ou télécopies à l'utilisateur..., tel est le bilan non exhaustif de l'action de l'inspection du travail en région Centre.

Ce travail est en effet considérable et ne reflète pas tous les éléments qualitatifs qui peuvent être effectués chaque jour pour prévenir les salariés contre les risques de toutes sortes, pour veiller à l'égalité de traitement des personnes dans les entreprises quel que soit leur âge ou leur sexe, pour lutter contre la précarité, le travail illégal ou encore renforcer le dialogue social.

L'année 2008 aura été en effet une année de forte mobilisation de nos services pour mettre en œuvre de nouveaux textes et tout particulièrement pour veiller à l'application de la loi sur la modernisation du dialogue social, texte fondateur pour l'avenir.

Notons également le travail important effectué par les services déconcentrés dans la préparation des élections prud'homales du 3 décembre 2008.

Toutes ces actions se sont déroulées dans un contexte inédit. Fusion des 3 inspections du travail qui a eu lieu en fin d'année et mise en œuvre du plan de modernisation de l'Inspection du Travail qui a démarré dans cette région au cours de l'année 2007.

Grâce à ces deux réformes de fonds, nos effectifs sont passés en l'espace d'à peine deux ans, de 45 agents de contrôle à près d'une centaine.

Nous serons ainsi en mesure d'effectuer à l'horizon 2010 près de 20 000 interventions dans les entreprises.

Cette présence sera bien entendu indispensable en temps de crise, et va permettre aux agents d'être plus présents pour mener à bien leur mission de conseil et de conciliation au moment où le pays traverse la plus grande crise économique qu'il n'a jamais connue depuis l'après guerre.

Cela nous permettra également de veiller encore plus au respect du droit du travail et de la sécurité des salariés, missions encore plus importantes en temps de crise pour une meilleure régulation sociale et économique qui sera la mission première de la future DIRECCTE.

*Pascal BODIN  
Directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Centre*

# SOMMAIRE

- 03 **Qualité de l'emploi et relations du travail**
- 04 > 09 **Santé et sécurité au travail**
- 10 > 12 **Égalité de traitement entre les salariés**
- 13 **Dialogue social et démocratie sociales**
- 14 **Annexes et glossaire**

## QUALITÉ DE L'EMPLOI ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

Alors que 2008 a été marquée à la fois par un contexte économique difficile dès le second semestre et par la préparation de réorganisations profondes, les services de l'inspection du travail ont mené de nombreuses actions, tant en matière de santé et sécurité au travail que de respect du droit et de renforcement du dialogue social.

### LA CRISE EN TOILE DE FOND

C'est dans un contexte de crise économique que les agents de contrôle ont mené leurs missions en 2008. Les nombreuses sollicitations tant des salariés que des employeurs, la forte croissance des demandes de chômage partiel impliquant une enquête sur leur nécessité réelle ont eu un impact non négligeable sur l'activité programmée des services.

Parmi les actions nécessitant l'intervention des agents de contrôle, la mise en œuvre, en septembre 2008, de la rupture conventionnelle du contrat de travail est à l'origine, pour la région Centre, de 1314 demandes d'homologation de ruptures conventionnelles, traitées par les services de l'inspection du travail.

Enfin, les questions relatives aux risques psychosociaux et à la souffrance mentale dans le cadre du travail connaissent depuis quelques années une forte croissance. Ces problématiques émergentes sont particulièrement complexes à traiter et nécessitent de la part des agents de contrôle un investissement conséquent, notamment en termes de temps.

### UNE ORGANISATION EN COURS DE MUTATION

Fusion des trois services d'inspection du travail (régime général, transports et agriculture), préparation de la mise en place des Direccte<sup>1</sup>, plan de modernisation de l'inspection de travail... sont autant de réorganisations qui ont donné lieu en 2008 à de multiples réflexions, tant en termes d'organisation que sur le devenir de l'inspection du travail. Une année de transition qui a cependant vu la création de neuf postes dont deux postes d'inspecteurs du travail dédiés au BTP, dans le Loiret et dans l'Indre-et-Loire. Ce secteur d'activité particulièrement exposé nécessite un effort particulier notamment en prévision de chantiers importants : tram à Orléans et à Tours, centre hospitalier à Orléans, axes routiers périphériques à Tours...

### UNE NOUVELLE VERSION DU CODE DU TRAVAIL

Enfin, la réécriture du code du travail a abouti en mai 2008 à un nouveau code, réorganisé et plus accessible. Il a cependant fallu s'approprier la nouvelle codification et répondre aux nombreuses sollicitations des organisations syndicales et des entreprises sur ce sujet.

<sup>1</sup> - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

**10 692**

INTERVENTIONS EN  
ENTREPRISE DES  
SERVICES DE  
L'INSPECTION DU TRAVAIL

Fausse sous-traitance, non déclaration d'un salarié à l'Urssaf, non majoration des heures supplémentaires, recours à un travailleur dépourvu d'autorisation de travail...

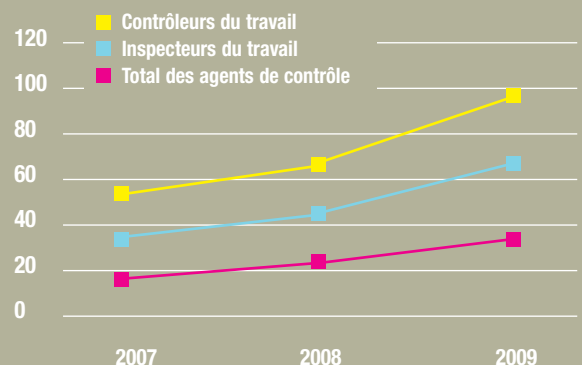
**6923**

OBSERVATION  
ÉCRITES  
NOTIFIÉES AUX  
EMPLOYEURS  
À L'ISSUE DE  
CONTRÔLES

**161**

MISES EN  
DEMEURE

#### ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES AGENTS DE CONTRÔLE (CAT A ET B) EN SECTION EN RÉGION CENTRE



## VEILLER À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Domaine majeur d'intervention des agents de contrôle, la santé et la sécurité au travail font l'objet de contrôles mais aussi d'actions de prévention et d'information afin de réduire les risques auxquels sont exposés les salariés. Une démarche portée par des actions nationales, des initiatives locales et menée en collaboration avec les acteurs locaux de la santé au travail.

### ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : UNE DÉMARCHE À DÉVELOPPER

Figurant parmi les obligations des employeurs, l'évaluation des risques professionnels n'est pas encore effectuée systématiquement. Une action de contrôle et d'explication a été poursuivie en région Centre dans ce domaine en 2008. Si la démarche semble adoptée par les gros établissements, elle nécessite un accompagnement dans la durée auprès des PME, tant pour la réalisation de cette évaluation que pour sa réactualisation régulière.

Dans l'Indre, l'inspection du travail a mené une action collective chez les peintres en bâtiment, en collaboration avec le service de santé au travail du département et avec l'appui de l'équipe pluridisciplinaire de la DRTEFP. Des visites conjointes ont été effectuées dans les principales entreprises du département par des agents de contrôle et des médecins du travail. Elles ont permis de sensibiliser les employeurs à la démarche et de réaliser une évaluation du risque chimique dont les résultats ont été présentés à la profession. Une plaquette visant à souligner l'importance de la démarche d'évaluation des risques a été réalisée, en collaboration avec la CRAM. Destinée dans un premier temps aux entreprises de l'Indre, elle a ensuite été diffusée à tous employeurs de la région intervenant dans ce secteur.

### RÉDUIRE L'EXPOSITION AUX PRODUITS CHIMIQUES ET CMR

Identifiés comme facteurs de risques importants pour la santé des salariés, les produits chimiques et CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques) font l'objet de nombreuses actions pour évaluer l'exposition des salariés et inciter les acteurs de l'entreprise à réduire leur utilisation ou à les manier avec précautions.

Dans le cadre de la campagne nationale « poussières de bois », destinée à contrôler le respect de la réglementation sur le risque cancérogène des poussières de bois, les services de la région Centre ont

**1314**

DEMANDES  
D'HOMOLOGATION  
DE RUPTURES  
CONVENTIONNELLES  
EN 2008

**147**

PROCÈS  
VERBAUX  
DRESSÉS ET  
TRANSMIS  
AU PARQUET  
POUR 1919  
INFRACTIONS  
CONSTATÉES

**644**

DÉCISIONS  
CONCERNANT  
DES  
SALARIÉS  
PROTÉGÉS

**1002**

CONTRÔLES  
DES ERP  
(ÉVALUATION  
DES RISQUES  
PROFESSION-  
NELS),

**350**

CONTRÔLES  
DES CMR

**133**

CONTRÔLES  
DANS LE  
CADRE DE  
LA  
CAMPAGNE  
SUR LES  
POUSSIÈRES  
DE BOIS

effectué 133 contrôles. Il en ressort que ce risque est pris en compte dans 1 cas sur 3. Le suivi de l'exposition des salariés n'est globalement pas en place et des améliorations sont attendues, sur les systèmes d'aspiration des machines et sur le nettoyage des machines et des locaux.

L'inspection du travail du Cher a initié en 2008 une action d'information auprès des bijoutiers-joailliers sur les risques chimiques et CMR associés au travail de l'or. Une plaquette a été réalisée en collaboration avec le service prévention de la CRAM, le service de santé au travail et la profession. Diffusée auprès de tous les professionnels concernés, elle rappelle les principales sources d'exposition et propose différentes solutions pour les réduire.

## PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Figurant parmi les problématiques en fort développement, la souffrance mentale au travail fait l'objet de nombreuses actions de la part des agents de contrôle et des médecins du travail : veille épidémiologique, information, prévention dans les entreprises...

Ainsi, la DRTEFP a organisé le 31 janvier 2008 un Forum régional « Stress, le travail en question ». Plus de 300 participants, membres de CHSCT<sup>2</sup> des entreprises de la région mais aussi acteurs de la santé au travail ont échangé sur cette problématique croissante afin de mieux en analyser les origines et d'engager des actions de prévention efficaces.



“ la sécurité dans le BTP a fait l'objet d'une action soutenue de la part des services de l'inspection du travail ”

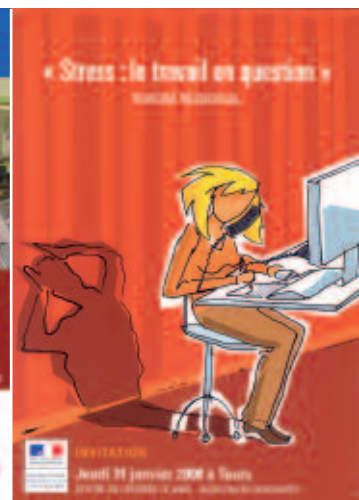
## AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DANS LE BTP

Figurant parmi les priorités régionales pour 2008, la sécurité dans le BTP a fait l'objet d'une action soutenue de la part des services de l'inspection du travail : animation d'un groupe de travail rassemblant la CRAM et l'OPPBTP ; renforcement des contrôles des chantiers sur l'hygiène (installations sanitaires) et la sécurité (risque de chute de hauteur) ; actions d'information...

2 -Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

**2378**  
CONTRÔLES  
SUR CHANTIERS,

**318**  
DÉCISIONS D'ARRÊT  
ET DE REPRISE DE  
TRAVAUX SUR LES  
CHANTIERS DU BTP





Dans la même démarche, une convention FACT (Fonds d'amélioration des conditions de travail) a été engagée, sous le pilotage de la DRTEFP, entre l'ANACT<sup>3</sup> et l'Union des maisons françaises (UMF).

Celle-ci renforce une action mise en place en Indre-et-Loire et vise à améliorer les conditions de travail sur les chantiers de construction de maisons individuelles en région Centre ainsi que dans la Nièvre et la Vienne. Pendant un an, un consultant spécialisé va s'assurer, sur chantier, du suivi des engagements issus d'une charte de bonnes pratiques, en matière de sécurité et hygiène. L'objectif est de diminuer les chutes de plain-pied et de hauteur, d'assurer une meilleure coordination entre les différents intervenants et d'améliorer les conditions de travail pour les salariés.

## PRÉVENIR LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Dans le cadre de la campagne nationale de prévention des troubles musculo-squelettiques, la DRTEFP a organisé le 24 novembre 2008, une conférence régionale destinée aux préventeurs de la région –médecins du travail, agents de contrôle...- avec la collaboration de la CRAM<sup>4</sup>, de l'ARACT<sup>5</sup> et de l'OPPBT<sup>6</sup>. A travers la présentation d'initiatives menées dans différents départements par les SST<sup>7</sup>, les 120 participants ont pu échanger sur les problématiques les plus fréquemment rencontrées et les différentes possibilités de prévenir les TMS.

Cette réunion illustre la volonté des partenaires locaux de mettre en place une politique régionale concertée de lutte contre les TMS, avec des actions communes et ciblées, complémentaires des actions menées au sein de chaque section d'inspection du travail.

En parallèle, la campagne européenne de contrôle sur les manutentions manuelles s'est poursuivie en septembre et octobre 2008 dans deux secteurs identifiés comme prioritaires : le BTP et le commerce –grande distribution et commerce de détail-. En région Centre, cette campagne a donné lieu à 31 contrôles spécifiques et à la diffusion de brochures d'information.

3 - Agence nationale d'amélioration des conditions de travail  
4 - Caisse régionale d'assurance maladie  
5 - Agence régionale d'amélioration des conditions de travail  
6 - Organisme professionnel de prévention du BTP  
7 - Service de santé au travail

**31**  
CONTRÔLES  
DANS LE  
CADRE DE LA  
CAMPAGNE  
NATIONALE  
SUR LES  
MANUTENTIONS  
MANUELLES



CONDITIONS DE TRAVAIL SUR LES CHANTIERS



LUTTER CONTRE LES TMS

## SUIVI ET ANIMATION DES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL

C'est à travers la mise en œuvre de l'accord régional de contractualisation avec les services de santé au travail (SST) que la DRTEFP Centre a accompagné et encouragé l'action de ces services de santé au travail dans un objectif : améliorer durablement la prévention des risques professionnels en région Centre.

Parmi les missions de la DRTEFP figurent aussi l'accompagnement, le contrôle et l'agrément des services de santé au travail : elle garantit ainsi que ces structures disposent des moyens humains et de l'organisation requise pour assurer le suivi des salariés. C'est dans ce cadre que la DRTEFP a été amenée en 2008 à retirer l'agrément d'un SST d'Indre et Loire, estimant que ces conditions de fonctionnement n'étaient plus réunies.

Par ailleurs, dans un contexte de déficit médical notamment pour ce qui concerne la médecine du travail, une enquête nationale a été menée par les médecins inspecteurs du travail, sur la démographie des personnels infirmiers en santé au travail. Pilotée par la DRTEFP Centre, elle a abouti à un rapport remis à la Direction générale du travail (DGT) fin 2008 qui suggère de développer la place des infirmiers au sein des SST.

*Pour en savoir plus : [www.centre.travail.gouv.fr](http://www.centre.travail.gouv.fr) rubrique « publications »*

## MIEUX CONNAÎTRE L'EXPOSITION AUX PRODUITS CANCÉRIGÈNES, MUTAGÈNES ET REPROTOXIQUES (CMR)

La DRTEFP a publié en 2008 une étude sur l'exposition des salariés de la région Centre aux produits CMR. Réalisée à partir de l'enquête nationale SUMER 2003<sup>8</sup>, cette étude évalue à près de 95 000 le nombre de salariés exposés. Les CMR les plus fréquemment rencontrés sont les huiles entières minérales, les gaz d'échappement diesel, les poussières de bois, le trichloréthylène et le plomb. Les secteurs les plus concernés sont la construction, le commerce et la réparation automobile, la métallurgie, les industries des équipements mécaniques, le secteur de la chimie (caoutchouc) et de la plasturgie.

Suite à cette étude, une plaquette d'information sur les risques spécifiques liés aux poussières de bois a été diffusée par les médecins du travail aux employeurs et salariés concernés. Des outils méthodologiques ont été également élaborés pour aider les médecins du travail à remplir les fiches d'entreprises présentant un risque cancérigène lié aux poussières de bois.

8 - Surveillance médicale des risques professionnels

**52 SST** EN RÉGION CENTRE

- 7 SERVICES INTERENTREPRISES INTERPROFESSIONNELS
- 3 SERVICES INTERENTREPRISES PROFESSIONNELS (2 BTP, 1 MÉTALLURGIE)
- 11 SERVICES EDF
- 18 SERVICES AUTONOMES
- 13 SERVICES MÉDICAUX DANS LES HÔPITAUX

**311** MÉDECINS DU TRAVAIL EN RÉGION CENTRE

(AU 31/12/08)  
DONT 274 DANS LES SERVICES CONTRÔLÉS PAR LA DRTEFP

**627 500** SALARIÉS SUIVIS DANS LA RÉGION CENTRE PAR LES 52 SST CONTRÔLÉS PAR LA DRTEFP





## UN OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ MENTALE AU TRAVAIL

Fin 2008, la synthèse des résultats de l'étude Samotrace a été présentée aux médecins du travail de la région. Destinée à surveiller la santé mentale au travail, cette étude expérimentale est pilotée par l'InVS<sup>9</sup> avec la collaboration de la DRTEFP. Samotrace repose sur une enquête, menée en 2006 et 2007 par 115 médecins du travail des régions Centre, Poitou-Charentes et Pays de la Loire. 6056 salariés tirés au sort ont répondu à un questionnaire destiné à identifier les facteurs de risques psycho-sociaux au travail et leurs effets sur la santé. Il ressort notamment des résultats intermédiaires qu'environ 24% des hommes et 37% des femmes présentent une détresse psychique et que 8% des salariés prennent des psychotropes.

*Pour en savoir plus : [www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr) et tapez dans le moteur de recherche « Samotrace »*

## VEILLE SANITAIRE EN SANTÉ AU TRAVAIL

La région Centre a intégré en 2008 le réseau national de veille des maladies à caractère professionnel (MCP). Ce réseau piloté par l'InVS consiste à déclarer pendant 15 jours, de façon exhaustive toutes les pathologies dont l'origine est professionnelle afin d'établir ensuite une estimation annuelle de la morbidité professionnelle. 53 % des médecins du travail de la région y ont participé.

*Pour en savoir plus : [www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr) et tapez dans le moteur de recherche « mcp »*

## PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER

Parce qu'ils figurent parmi les populations de travailleurs les plus exposées aux accidents routiers, les intérimaires ont fait l'objet d'une sensibilisation particulière à ce risque. Menée par la DRTEFP et la CRAM dans le cadre du Groupe régional de santé publique (GRSP), celle-ci a abouti à la réalisation de deux plaquettes éditées à 50 000 exemplaires et diffusée l'une aux intérimaires et l'autre aux agences d'intérim. L'objectif est de réduire ces accidents du travail de 25 % en cinq ans.

*Pour en savoir plus : [www.centre.travail.gouv.fr](http://www.centre.travail.gouv.fr) rubrique « publications »*

“ Les intérimaires figurent parmi les populations de travailleurs les plus exposées au risque routier ”

9 - Institut de veille sanitaire

**Samotrace - Vies "Éprouvées et épuisées"**  
Synthèse des résultats de l'étude Samotrace  
11 mai 2009

Le mot "éprouvées et épuisées" résume bien l'état de santé des salariés qui ont participé à l'étude Samotrace. Il est basé sur les résultats de l'enquête menée en 2006 et 2007 par 115 médecins du travail des régions Centre, Poitou-Charentes et Pays de la Loire. 6056 salariés tirés au sort ont répondu à un questionnaire destiné à identifier les facteurs de risques psycho-sociaux au travail et leurs effets sur la santé. Il ressort notamment des résultats intermédiaires qu'environ 24% des hommes et 37% des femmes présentent une détresse psychique et que 8% des salariés prennent des psychotropes.

Facteur de risque	Prévalence
Travail à temps partiel	12%
Travail à temps plein	18%
Travail de nuit	25%
Travail de dimanche	32%
Travail de nuit et dimanche	45%

**Salariés intérimaires, soyez vigilants au volant !**

**RÉSEAU MCP**

**Le risque routier professionnel, 1<sup>ère</sup> cause d'accidents mortels au travail**

Vous passez une partie importante de la journée au volant de votre véhicule dans le cadre des missions que vous effectuez pour votre entreprise ?  
Vous êtes exposé au risque routier professionnel.

## PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Une conférence régionale, initiée par la DRTEFP avec l'appui de la CRAM, de l'OPPBTB et de l'ARACT, a permis à près de 120 médecins du travail et agents de contrôle de mieux appréhender les freins mais aussi les leviers susceptibles de faciliter la mise en place d'une prévention durable des TMS au sein des entreprises.

Trois SST ont pu notamment témoigner des actions innovantes qu'ils avaient initiées auprès d'entreprises de propreté dans le Cher, de conditionnement et fabrication de parfums/cosmétiques en Eure et Loir et de logistique dans le Loiret.

Suite aux nombreuses plaintes de salariés recensées lors des visites médicales, les médecins du travail et ergonomes du CIHL (Comité inter entreprises d'hygiène du loiret), avec le soutien de la Cram et de l'Aract, ont proposé à 15 entreprises de logistique de conduire avec elles dans la durée une action de réduction du risque TMS.

Des observations macroscopiques des postes et des analyses biomécaniques des postures (avec vidéo) ont été effectuées et ont permis de dresser un état des lieux spécifique à chaque entreprise.

Une formation-action a ensuite été proposée afin de former des salariés à la conception et à la mise en œuvre d'une stratégie de prévention adaptée à leur entreprise.

Parallèlement, l'inspection du travail du Loiret a incité par courrier l'ensemble des entreprises de la logistique à participer à cette formation-action.

## 30<sup>E</sup> CONGRÈS NATIONAL DE MÉDECINE ET SANTÉ AU TRAVAIL

Du 3 au 6 juin, près de 3000 participants se sont réunis à Tours à l'occasion du 30e congrès de médecine et santé au travail. Parmi les thématiques principales figuraient la santé des femmes au travail, l'évaluation des pratiques professionnelles des médecins du travail, la veille en santé mentale au travail et la pénibilité et l'usure au travail. Cet événement a mobilisé les médecins inspecteurs du travail de la DRTEFP, tant au sein du comité d'organisation qu'au sein du comité scientifique du congrès.

6 autres thèmes secondaires ont été abordés lors du congrès :

- Agents toxiques pour la reproduction
- Pathologies respiratoires agricoles
- Santé au travail et encadrement de proximité
- Suivi biologique des expositions professionnelles
- Risques biologiques émergents
- Les consultations cliniques en médecine du travail.



## VEILLER À L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LES SALARIÉS

Quels que soient leur contrat de travail, leur âge, leur sexe, les salariés ont droit au même traitement dans l'entreprise, que ce soit en matière de rémunération, de formation, de protection sociale, ou de conditions de travail. Les services de la DRTEFP œuvrent dans ce sens.

### INFORMATION DU PUBLIC

Chacune des 6 DDTEFP de la région dispose d'un service « renseignement sur le droit du travail ». En 2008, ces services ont réalisé **19 525 entretiens physiques**, en face à face avec l'utilisateur, dans des locaux préservant la confidentialité des échanges.

*NB : ce chiffre ne prend pas en compte la remise de documents d'information (fiches pratiques du ministère du travail...) lors d'un pré-accueil organisé sur chaque site. Ces documents suffisent souvent en effet à satisfaire la demande de l'utilisateur qui ne sollicite donc pas un entretien individuel.*

Les services ont par ailleurs répondu à plus de **77 000 demandes de renseignements téléphoniques** qui elles-mêmes génèrent des prises de rendez-vous ou des envois de courriers.

#### Qui demandent des renseignements ?

Plus de 90% des demandes émanent de salariés, près de 10% proviennent des employeurs, sachant que les institutions représentatives du personnel ont plus tendance à contacter directement l'inspecteur du travail dont le périmètre de contrôle inclut leur entreprise.

#### Sur quels sujets ?

Les thèmes des demandes de renseignement concernent essentiellement la rupture ou la modification du contrat de travail, les éléments de rémunération, le temps de travail et les absences (congrés payés, congés maladie...) ainsi que l'explicitation des conventions collectives.

A noter que l'instauration en août 2008 de la rupture conventionnelle a suscité de nombreuses demandes d'information au téléphone.

Par ailleurs, pour les accompagner notamment lors de l'entretien préalable de licenciement, les salariés peuvent faire appel à des « **conseillers du salarié** » nommés par les Directeurs départementaux du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et dont les coordonnées sont consultables sur les sites internet de chaque DDTEFP.

Les conseillers des salariés constituent ainsi un réseau animé par les services de l'inspection du travail qui organisent au moins une fois par an à leur attention des réunions afin d'échanger sur les situations rencontrées en entreprise et faire un point sur les nouveautés réglementaires.

ACTIVITÉ DES SERVICES RENSEIGNEMENTS  
DROIT DU TRAVAIL :

**19 525**

ENTRETIENS  
PHYSIQUES  
RÉALISÉS

**77 000**

RENSEIGNEMENTS  
DONNÉS  
PAR TÉLÉPHONE

PLUS DE **4400** RÉPONSES APPORTÉES  
PAR COURRIER, COURRIELS OU TÉLÉCOPIE





En Indre-et-Loire, le guide du conseiller du salarié a été mis à jour en 2008. Il est consultable sur internet et accessible aux usagers. Il rappelle le rôle du conseiller du salarié et rassemble les informations pratiques et réglementaires en matière de licenciement.

*Pour en savoir plus : [www.centre.travail.gouv.fr](http://www.centre.travail.gouv.fr) rubrique « Indre et Loire »*

## GARANTIR LE RESPECT DU DROIT DU TRAVAIL

En tant que garants au plan local de l'application effective du droit du travail, les services de l'inspection du travail mènent des actions de contrôle et d'information dans les entreprises pour veiller au respect des droits fondamentaux des salariés (rémunération, durée du travail, contrat de travail, non discrimination...)

Dans le Cher, des contrôles ont été effectués afin de vérifier le respect des durées de travail légales dans la grande distribution. De même, les agents de contrôle du Cher, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher ont mené des actions de contrôle concernant les rémunérations et notamment, celles inférieures au SMIC.

## PRÉPARATION DES ÉLECTIONS PRUD'HOMALES DU 3 DÉCEMBRE 2008

Les services déconcentrés du Ministère du travail, en charge de l'organisation des élections prud'homales, ont pris une part active à la préparation du scrutin.

Dès janvier 2008, ils se sont impliqués au côté des préfetures dans l'animation de réunions d'information à destination des mairies sur le processus d'organisation électorale.

Parallèlement, chaque DDTEFP a mis en place un groupe de suivi départemental des élections, composé de l'ensemble des organisations professionnelles et syndicales représentatives afin de statuer sur l'implantation optimale des bureaux de vote.

Au niveau régional, la DRTEFP a organisé le 3 juin à la Préfecture de région une réunion d'information, en présence de représentants de la Direction général du travail, pour sensibiliser tous les partenaires sociaux à l'enjeu du scrutin.

Enfin, un courrier a été adressé en octobre à près de 1300 présidents de comités d'entreprises pour les inciter à informer largement leurs salariés sur les modalités de participation au vote.



### RÉSULTATS PRUD'HOMMES 2008 EN RÉGION CENTRE

SOURCES : INSEE

Participation pour le collège "salariés"		Participation pour le collège "employeurs"	
<b>Cher</b>	33,1%	<b>Cher</b>	39,2%
<b>Eure-et-Loir</b>	28,7%	<b>Eure-et-Loir</b>	38,9%
<b>Indre</b>	36,6%	<b>Indre</b>	41,2%
<b>Indre-et-Loire</b>	29,1%	<b>Indre-et-Loire</b>	40 %
<b>Loir-et-Cher</b>	31,6%	<b>Loir-et-Cher</b>	37 %
<b>Loiret</b>	27,1%	<b>Loiret</b>	35,1%
<b>Région</b>	29,9%	<b>Région</b>	38,2%
<b>France metropole</b>	25,5%	<b>France metropole</b>	31,2%

## AMÉLIORER LA SITUATION DES SALARIÉS EN CONTRATS PRÉCAIRES

Parce que les intérimaires constituent une population importante à laquelle les entreprises ont recours, les services d'inspection du travail mènent régulièrement des contrôles sur les conditions d'emploi de ces salariés en contrat précaire. Ils veillent notamment à faire requalifier les contrats d'intérim lorsque la situation le justifie.

Dans le cadre d'une action expérimentale lancée par le Haut Commissariat aux solidarités actives sur la réduction des inégalités de santé, la DRTEFP mène un projet de suivi médical et social des intérimaires. Dans les départements du Loiret et de l'Indre-et-Loire, les services de santé au travail ont pour mission de repérer les situations de précarité, d'élaborer un « carnet de santé » retraçant le parcours du salarié, d'organiser une éducation à la santé et d'orienter si nécessaire les salariés vers une offre de soins ou des services sociaux appropriés. Une action globale impliquant, au-delà des médecins du travail, les assistantes sociales et les services de ressources humaines dans le suivi d'une population qui connaît de réelles difficultés d'accès aux soins.

## LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

Parmi les missions des services de l'inspection du travail, la lutte contre le travail illégal répond à un objectif de respect du droit des salariés et de contrôle des pratiques des employeurs. Des actions sont menées par les agents de contrôle en partenariat avec les services du Procureur de la République dans le cadre des Comités opérationnels de lutte contre le travail illégal (COLTI). Elles ont notamment concerné en 2008 les secteurs d'activité du BTP et de la restauration.



**1/3**  
**DES VERBALISATIONS  
DRESSÉES EN 2008**  
PAR LES AGENTS DE  
CONTRÔLE SONT LIÉS  
AU TRAVAIL ILLÉGAL



## RENFORCER LE DIALOGUE SOCIAL ET LA DÉMOCRATIE SOCIALE

Engagée depuis plusieurs années au niveau national, la modernisation du dialogue social a pour objectif de renforcer la participation des partenaires sociaux dans la vie de l'entreprise, pour améliorer la qualité des conditions de travail.

### VEILLER AU BON FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL (IRP)

Afin d'encourager la présence des IRP, notamment dans les petites entreprises, les services de l'inspection du travail ont mené en 2008 des actions destinées à promouvoir l'organisation d'élections du personnel : mailing de rappel aux employeurs, contrôles en entreprise, rencontre avec les partenaires sociaux, réédition à 1500 exemplaires d'un guide pratique actualisé pour les délégués du personnel (DP), composé d'une quarantaine de fiches sur la réglementation du travail et celle relative à l'hygiène et la sécurité.

De même, pour conforter les CHSCT dans leur rôle de prévention au sein de l'entreprise, un guide a été élaboré et diffusé à 4000 exemplaires. Rédigé sous forme de questions/réponses, il a pour objectif d'accompagner les membres des CHSCT dans l'exercice de leurs missions.

Enfin, la mise en place fin 2007 du Comité régional de prévention des risques professionnels (CRPRP) a donné lieu en 2008 à une réflexion partagée avec les acteurs régionaux de la prévention autour de deux thèmes : évaluation du risque CMR et risques psycho-sociaux.

### FAVORISER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Le code du travail, complété en dernier lieu par la loi n°2006-340 du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, prescrit aux entreprises ainsi qu'aux branches professionnelles l'obligation de négocier en faveur de l'égalité professionnelle et impose aux entreprises de définir et programmer des mesures de nature à supprimer les écarts de rémunération avant le 31 décembre 2010.

Afin de sensibiliser les partenaires sociaux aux enjeux de l'égalité salariale et de susciter le développement de la négociation collective et l'émergence de bonnes pratiques, la DRTEFP a organisé le 5 décembre 2008 en collaboration avec la DRDFE<sup>10</sup> la première conférence régionale sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Cette rencontre a rassemblé plus de 100 participants -organisations professionnelles, syndicats, relais institutionnels auprès des entreprises-.

10- Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité

PARTICIPATION  
À  
**311**  
RÉUNIONS  
DE CHSCT





## ANNEXES

### LES POUVOIRS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL LIÉS À SA FONCTION DE CONTRÔLE SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

#### 1) Les observations

L'agent de contrôle est fréquemment amené à formuler de simples observations au chef d'entreprise à l'issue d'une visite ou à l'occasion d'enquêtes ponctuelles, lorsqu'il a constaté la non-application de textes légaux ou conventionnels, pénalement sanctionnés ou non.

*NB : les observations relatives à la santé au travail et à la prévention des risques professionnels doivent être communiquées aux membres du CHSCT et aux délégués du personnel (C. trav., art L.4711-5).*

#### 2) Les mises en demeure

Les mises en demeure constituent des actes administratifs susceptibles de recours. Obligatoirement notifiées par écrit, elles sont soit remises en main propre contre décharge, soit envoyées par lettre recommandée avec AR.

Elles doivent impérativement :

- être datées et signées
- indiquer les infractions constatées
- fixer le délai à l'expiration duquel ces infractions devront avoir disparu
- indiquer les voies de recours administratif et contentieux

*NB : Pour certaines prescriptions prévues au code du travail (art L4721-4 et R.4721-5), la mise en demeure doit systématiquement précéder l'établissement d'un procès verbal.*

#### 3) Les procès verbaux

Le procès verbal est le constat d'infraction à des règles du code du travail pénalement sanctionnées. L'agent de contrôle propose au Procureur de la République d'engager des poursuites. Cependant le Procureur reste souverain de sa décision de classement ou de renvoi devant la juridiction du jugement. En 2004, au niveau national, 87% des 977 décisions de justice intervenues suite à un procès verbal de l'inspection du travail se sont traduites par une condamnation.

#### 4) L'arrêt des travaux

Les agents de contrôle peuvent prendre toutes mesures utiles, y compris l'arrêt des travaux, lorsqu'ils constatent une situation de danger grave et imminent découlant du non-respect de la réglementation relative aux chutes de hauteur ou aux risques d'ensevelissement sur un chantier BTP (C. trav., art. L. 4731-1). Ce pouvoir a été étendu aux opérations de confinement et de retrait d'amiante (Loi du 28 mai 1996).

#### 5) L'arrêt d'activité

Les agents de contrôle peuvent ordonner un arrêt temporaire d'activité dit « risque chimique » pour assurer la protection des travailleurs exposés à des agents chimiques cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR). Cet arrêt d'activité doit répondre à une situation dangereuse persistante constatée à la suite de contrôles techniques révélant un dépassement réitéré de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) contraignante, fixée pour l'agent CMR considéré.

## GLOSSAIRE

ARACT	Agence régionale d'amélioration des conditions de travail
CCRPRP	Conseil régional de prévention des risques professionnels
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
COPIRE	Commission paritaire interprofessionnelle régionale sur l'emploi
COLTI	Comité opérationnel de lutte contre le travail illégal
CPH	Conseil des prud'hommes
GRAM	Caisse régionale d'assurance maladie
DRDFE	Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
ERP	Evaluation des risques professionnels
FACT	Fonds pour l'amélioration des conditions de travail
INRS	Institut national de recherche et de sécurité
INVS	Institut national de veille sanitaire
IRP	Institutions représentatives du personnel
MCP	Maladies à caractère professionnel
OPPBT	Organisme professionnel de prévention du BTP
SST	Service de santé au travail
SUMER	(enquête) Surveillance médicale des risques professionnels
TMS	Troubles musculo-squelettiques

DIRECTEUR DE PUBLICATION :  
PASCAL BODIN,  
DIRECTEUR RÉGIONAL DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE

COORDINATION ÉDITORIALE :  
PIERRE DUSSIN,

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : S. GAILLOT

RÉDACTRICE INDÉPENDANTE :  
C. JAUNET (LA CLEF DES MOTS)

CRÉDIT PHOTO : PHOTOTHÈQUE DU  
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS  
SOCIALES, DE LA FAMILLE,  
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE  
FOTOLIA,

RÉALISATION GRAPHIQUE : CARAKTER D&S

Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Centre  
Immeuble "Val de Loire"-4 passage de la Râpe BP 24315  
45043 Orléans Cedex 1

Téléphone :02 38 77 68 00 Fax :02 38 77 68 01  
[www.centre.travail.gouv.fr](http://www.centre.travail.gouv.fr)

